



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le 02/07/2019

SLO

ID : 081-218102572-20190627-2019D56-DE

Date de la convocation
21.06.2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAUX, GARCIA, Mr CROUZET, Mme TRUTINO, Mr DE GUALY, Mmes GONZALES, PAWLACZYK,

N° 19/56

Absents : Mr SOULA procuration à Mr GRIALOU
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH
Mr GRIMAL procuration à Mr MARTY
Mr SAMATAN procuration à Mr CROUZET
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE
Mme THUEL procuration à Mr DE GUALY.
Mrs LEFERT, GALINIE, PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL (excusée), PELLEGRINI**Secrétaire :** Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES
2019 ECOLES**

Afin de soutenir les initiatives locales en faveur des écoles, il est proposé d'octroyer les subventions exceptionnelles suivantes :

- à la coopérative de l'école René Rouquier, une subvention exceptionnelle d'un montant de 650 € liée à la mise en œuvre de la sortie scolaire de la classe de CM1 et de CM2, dans le prolongement du cycle randonnée.

Adopté à l'unanimité

- à la coopérative de l'école élémentaire Marie Curie, une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € liée à la mise en œuvre du projet de fresque.

- à la coopérative de l'école maternelle Louisa Paulin, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € liée à la mise en œuvre du projet de la BCD de l'école porté par les trois classes de maternelle.

Où cet exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'attribuer les subventions exceptionnelles ainsi précisées ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif pour 2019.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 1er juillet 2019
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental